

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ASPET
DU 27 Mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à quinze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ASPET s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Président, comme suite à convocation en date du vingt-un mars deux-mille vingt cinq.

PRESENTS : MMES & MM. Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Muriel SAGET, René OUSSET, Solange BORDENAVE, Taïla BENZEROUAL, Jean-Marie LAFFONT, Eliane LAIRE,

ABSENTS : Elia RUAU, Christine LABELLE, Christine LAGNEAU Gianni BURATTONI

SECRETAIRE DE SEANCE : René OUSSET

♦ **Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 15 heures 35**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'assemblée ne formule aucune remarque suite à la lecture du compte-rendu de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 14 novembre 2024. Monsieur le Président propose de l'approuver.
Approbation à l'**UNANIMITE**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL
DCCAS 25-001**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2024 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 603,88	39 075,76	46 679,64
Titres de recette émis (b)		40 685,58	40 685,58
Réductions de titres (c)		15,00	15,00
Recettes nettes (d = b - c)		40 670,58	40 670,58
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 603,88	39 075,76	46 679,64
Mandats émis (f)		34 063,10	34 063,10
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		34 063,10	34 063,10
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		6 607,48	6 607,48
(h - d) Déficit			

DECLARE à l'UNANIMITE

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**BUDGET CCAS : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
DCCAS 25-002**

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2024 du budget du CCAS.

Lors du vote, la Présidence de l'Assemblée est assurée par M. Jean-Marie LAFFONT et Monsieur le Président du CCAS ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2024 du budget CCAS fait ressortir :

II – PRESENTATION GENERALE					II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET					A
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	34 063,10	G	40 670,58
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
*					
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	3 528,43
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	6 603,88
			(si déficit)		(si excédent)
*					
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D		= G + H + I + J	
		34 063,10		50 802,89	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F		= K + L	
		0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E		= G + I + K	
		34 063,10		44 199,01	
	Section d'investissement	= B + D + F		= H + J + L	
		0,00		6 603,88	
TOTAL CUMULE		= A + B + C + D + E + F		= G + H + I + J + K + L	
		34 063,10		50 802,89	

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION à à l'UNANIMITE:
ADOpte le Compte Administratif 2024 du budget du CCAS.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024
DCCAS 25-003**

Le Conseil d'Administration sous la présidence de Monsieur le Président, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024 constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 10 135.91 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 6 607.48 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 3 528.43 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 10 135.91 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

6 603.88 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0.00 €

Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	10 135.91 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		10 135.91 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

le CONSEIL D'ADMINISTRATION décide à l'UNANIMITE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

-En recette de fonctionnement sur le compte 002 : 10 135.91 €

-En recette d'investissement sur le compte 001 : 6 603.88 €

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DCCAS 25-004

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section de fonctionnement : 44 235.91 €

* Section d'investissement : 12 603.88 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'UNANIMITE
ADOpte le budget primitif 2025 du CCAS.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DCCAS 25-005

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la délibération n° DCCAS 25-004 relative à l'adoption du BP 2025 ;

CONSIDERANT qu'il est prévu au budget 2025 au C/65748 la somme de 1 000 € dédiée aux subventions aux associations ;

Monsieur le Président propose les participations suivantes :

Association Resto du Cœur.	250.00 €
Association SOS MEDITERRANEE	250.00 €
Association Femmes de Papier	250.00 €
Association Solidarité en Cagire Garonne Salat	250.00 €

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessus
- **DE DIRE QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025
- **D'IMPUTER** la dépense au c/65748 du budget du CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président

Jean-Sébastien
BILLAUD-CHAQUI



Le Secrétaire

René OUSSET